

LA GESTION LOCATIVE	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC du quittancement	8,4 %	9,6 %	10,8 %	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations.	✓	✓	✓	
Délivrance des quittances et reçus	✓	✓	✓	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable.	✓	✓	✓	
Révision des loyers.	✓	✓	✓	
Effectuer les régularisations de charges.	✓	✓	✓	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire).	✓	✓	✓	
Décompte lors du départ du locataire.	✓	✓	✓	
Tenue de la comptabilité propriétaire.	✓	✓	✓	
Gérer au quotidien les difficultés rencontrées par le locataire.	✓	✓	✓	
Reddition trimestrielle des comptes par e-mail (art. 66 du décret du 20/07/72).	✓	✓	✓	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception.	✓	✓	✓	
Demande de devis pour travaux.	✓	✓	✓	
Vérification et demande des justificatifs d'assurances et des contrats d'entretiens auprès du locataire.	✓	✓	✓	
Reddition mensuelle des comptes par e-mail (art. 66 du décret du 20/07/72).	.	✓	✓	2,30€ TTC / mois.
Visite conseil (pré état des lieux de sortie).	.	✓	✓	50,00 € TTC.
TRAVAUX ET ENTRETIEN				
Gestion des réparations < 2500€ (devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle, proposition de travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux).	.	✓	✓	100,00 € TTC par dossier.
Gestion des travaux importants ou de rénovation compris entre 2500€ et 5000€ (fenêtres, chaudières, toiture, remise aux normes EDF/GDF, détection incendie, cheminée, arrosage automatique, piscine).	.	.	✓	200,00 € TTC par dossier.
Gestion des travaux importants ou de rénovation > 5000€ (fenêtres, chaudières, toiture, remise aux normes EDF/GDF, détection incendie, cheminée, arrosage automatique, piscine).	.	.	.	3 % TTC du coût des travaux / par dossier.
GESTION SINISTRE, DEGAT DES EAUX				
Etablissement des déclarations d'assurances et gestion des réparations (établissement des devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle).	.	✓	✓	250,00 € TTC par dossier.
Expertises (par anticipation et/ou déplacement).	.	.	✓	60,00 € TTC / Heure.
PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES				
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers.	.	✓	✓	90,00 € TTC par an et par lot.
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire).	.	✓	✓	150,00 € TTC par dossier.
Règlement des appels de fonds.	.	.	✓	60,00 € TTC / an.
Rédaction d'un avenant au contrat de location.	.	.	✓	150,00 € TTC.
Déplacement sur site pour le suivi de levée des réserves (taux horaire).	.	.	✓	60,00 € TTC / Heure.
Ameublement du logement et suivi de l'entretien immobilier.	.	.	✓	100,00€ TTC.
Gestion des congés pour vente, reprise ou motif légitime et sérieux auprès des huissiers.	.	.	✓	150,00 € TTC / acte.
Frais extranet, correspondances diverses (appel de loyer, quittance, relances, baux, divers documents).	.	.	✓	2,30€ TTC / mois.
Frais de clôture de compte, transmission de dossier locataire, correspondances, solde tout compte.	.	.	✓	120,00 € TTC.
Gestion du Mobilier .	.	.	✓	120,00€ TTC.
Etablissement de l'état des risques et pollutions (ERP).	.	.	✓	20,00 € TTC.
Représentation aux assemblées générales.	.	.	.	60,00 € TTC / heure.

✓ Prestation comprise dans le montant des honoraires

• Prestation optionnelle payable à l'acte

Honoraires forfaitaires pour simple gestion de garage ou parking : 20,00 € TTC / mois - Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

CENTURY 21. Domus Immobilier

13, Rue Paul Déroulède

06000 NICE

☎ 04 93 82 22 01

@ domusimmobilier@century21.fr

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « Non Tendue »

Zone « Tendue »

Année de référence : 2023

Honoraires à la charge du locataire :

	Zone Tendue	Zone Non Tendue
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00 € / m ² TTC	8,00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC	3,00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur :

	Zone tendue	Zone non tendue
Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC si superficie ≤ 35 m ² ≥ 35 m ² Offerts	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10,00 € / m ² TTC	8,00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € / m ² TTC	3,00 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

La rédaction d'un avenant au bail demandé par le locataire sera facturée 150,00 € TTC.

L'établissement de l'état des risques et pollutions par l'agence sera facturé 20,00€ TTC au propriétaire.